

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**Colloque « Le démantèlement des installations nucléaires civiles »**

Mulhouse, 14 novembre 2013

Nom : .....

Prénom : .....

Statut : .....

Institution : .....

Adresse : .....

Adresse de facturation (si différente de la précédente) :

Courriel : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Fait à ..... le .....

Signature

Dans le sillage de la catastrophe de Fukushima survenue en mars 2011, les débats se sont multipliés quant à la pertinence du recours au nucléaire. Les facteurs influençant l'engagement du démantèlement des installations nucléaires civiles sont nombreux : vieillissement effectif du parc des centrales, choix de politique énergétique, poids de l'opinion publique, évolution de la réglementation (inter-)nationale... Le colloque s'attachera à établir le cadre juridique régissant les opérations de démantèlement. Quelles sont les obligations d'information et de consultation des populations environnantes ? De quelles manières gérer la réhabilitation des sites et le traitement des déchets ? Comment assurer la sécurité des agents procédant au démantèlement ? Le droit français est-il armé pour établir les responsabilités en cas d'accident survenant au cours du démantèlement ? Enfin, quelles sont les implications financières sur le long terme d'un démantèlement, aussi bien pour les exploitants que les bassins d'emploi locaux ?

**Plan d'accès**

**Par la route**

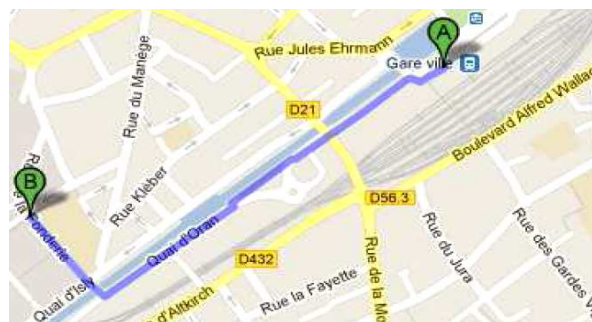
Autoroute A36, sortie Mulhouse Centre, suivre la direction Centre-ville

**Par le train**

Campus Fonderie à 5 minutes de la gare de Mulhouse (Bus 10 – Direction Austerlitz, Arrêt Fonderie)

**Par avion**

Aéroport Bâle-Mulhouse à 30km



**COLLOQUE**

**14  
NOVEMBRE  
2013**

**LE DÉMANTÈLEMENT DES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES CIVILES**

**Enjeux juridiques, économiques et  
questions de sécurité(s)**



**Campus Fonderie**  
**16 rue de la Fonderie, Mulhouse**

Organisé par le  
**Centre Européen de recherche sur le Risque, le  
 Droit des Accidents Collectifs et des  
 Catastrophes**  
<http://www.cerdacc.uha.fr>



# PROGRAMME

09h15 Accueil des participants

09h45 Ouverture du colloque  
*Serge NEUNLIST, Premier vice-président de l'Université de Haute-Alsace*

## Propos introductifs

*Marie-France STEINLÉ-FEUEBACH, Professeur de droit privé, Université de Haute-Alsace, Directeur du CERDACC*

10h15 Les enjeux d'une réflexion sur le démantèlement des installations nucléaires civiles  
*Muriel RAMBOUR, Maître de conférences en droit public, Université de Haute-Alsace*

## LE CADRE JURIDIQUE DU DÉMANTÈLEMENT DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE (INB)

### Présidence :

*Marie-France STEINLÉ-FEUEBACH, Professeur de droit privé, Université de Haute-Alsace, Directeur du CERDACC*

10h30 Les conditions juridiques de la mise à l'arrêt définitif des INB et les stratégies de démantèlement de l'AIEA : le choix de la France  
*Marie-Béatrice LAHORGUE, Maître de conférences en droit public (HDR), Université de Poitiers*

11h00 Le rôle de l'ASN dans les opérations de démantèlement des INB  
*Hubert DELZANGLES, Professeur de droit public, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux*

11h30 Gestion et traitement des déchets radioactifs issus des opérations de démantèlement des INB  
*Perrine WIESSER, Docteur en droit privé, Université de Haute-Alsace / Bureau d'études Ferrari Démolition*

12h00 Les obligations de consultation des populations aux environs des sites en démantèlement  
*Laura JAEGER, Doctorante en droit privé, Université d'Aix-Marseille*

12h30 Questions et débat avec la salle  
Déjeuner

## SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉS DANS LES OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT

### Présidence :

*Bertrand PAUVERT, Maître de conférences en droit public (HDR), Université de Haute-Alsace, Directeur adjoint du CERDACC*

14h00 Le démantèlement des INB : enjeux sociologiques et Facteurs Organisationnels et Humains  
*Christine FASSERT, Lise MENUET, Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales*

14h30 Le régime juridique des responsabilités dans le cadre des opérations de démantèlement  
*Guillaume de RUBERCY, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris - Associé au Cabinet Ravetto Associés*

15h00 La charge de la remise en état d'une INB  
*Blandine ROLLAND, Maître de conférences en droit privé (HDR), Université Lyon III*

15h30 Une tentative d'évaluation du coût de la filière nucléaire  
*Valentine ERNÉ-HEINTZ, Maître de conférences en sciences économiques, Université de Haute-Alsace*

16h00 Questions et débat avec la salle

### Synthèse du colloque

*Hervé ARBOUSSET, Maître de conférences en droit public (HDR), Université de Haute-Alsace, Directeur adjoint du CERDACC*

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### DROITS D'INSCRIPTION :

- Etudiants et personnel de l'UHA : gratuit
- Autres universités : 80 € TTC
- Professionnels et auditeurs libres : 110 € TTC (éligible au titre de la formation continue des avocats)

### MODE DE PAIEMENT :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UHA
- Paiement sur facture

Coupon et règlement à retourner à l'attention de  
**Myriam BUANIC**

Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC)

34 rue du Grillenbreit  
BP 50568  
68008 COLMAR Cedex

Courriel : [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)

Téléphone : 03.89.20.61.84

## CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

**JEUDI 07 NOVEMBRE 2013**